

Date de dépôt : 20 mars 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Ecoliers habitant hors canton refusés, qu'en est-il ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il nous a été rapporté que, à la suite du recours déposé par des parents habitant hors canton dont l'inscription des enfants pour la rentrée 2019 a été refusée, malgré l'application du règlement ad hoc, ces refus continuent à créer la polémique.

Le Conseil d'Etat a, semble-t-il commandé à son tour un avis de droit auprès de Christine Kaddous, professeure de droit européen à l'UNIGE.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Qu'en est-il de cet avis de droit ?***
- ***Quelles en ont été les conclusions ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a demandé en 2018 un avis de droit en lien avec la scolarisation à l'école publique genevoise des élèves frontaliers. Cet avis de droit, communiqué au Conseil d'Etat, a fait l'objet d'une demande de compléments et de clarifications par ce dernier. Une fois ces éléments obtenus, les conclusions pourront être communiquées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS